

# Autour de l'abus sexuel, de sa prévention et de sa prise en charge

par J.-Y. Hayez \*

*Nous avons beaucoup tracassé nos enfants, et la population en général, avec l'idée de l'abus sexuel, et de la nécessité de se défendre contre lui. Des affaires douloureuses, dont le paradigme est l'affaire Dutroux, ont augmenté l'insécurité de tous.*

Il se pourrait que l'on glisse vers un résultat social paradoxal tel que :

- d'une part, les enfants vivent à nouveau davantage la sexualité comme dangereuse et mauvaise; les adultes, eux aussi, voient un peu trop des abuseurs potentiels partout; entre autres, ils perçoivent trop les activités sexuelles entre mineurs comme initiées chaque fois par des abuseurs en culottes courtes : retour de balancier, après deux ou trois décades où la sexualité a été présentée comme consommable à peu près à n'importe quel prix ? Probablement;
- d'autre part, la protection effective contre les quelques abus existants n'est peut-être pas de meilleure qualité qu'auparavant : davantage de vent et de promesse que d'efficacité...

Face à ce paradoxe, je souhaite redire :

- d'une part, combien le développement et la pratique de la sexualité restent, pour la majorité d'entre nous, une activité humaine saine et épanouissante. Je le ferai en me limitant à décrire le développement sain de la sexualité à l'âge de l'école primaire, et en battant largement en brèche le concept de «mineurs abuseurs»;
- d'autre part, en passant en revue la politique actuelle de prévention et de prise en charge de l'abus, en l'évaluant et en émettant mes souhaits à son propos.

## Chapitre Ier. - Le développement sexuel de la grande majorité d'entre nous reste sain et épanouissant

### ***I. - Première application : le développement de la vie sexuelle pendant l'âge de l'école primaire***

#### **A. - Les déterminants d'une «vie» sexuelle saine**

Par «vie» sexuelle, nous entendons le développement de représentations psychiques et d'activités. Une vie sexuelle saine résulte de l'implication en nombre et en proportions chaque fois variables des «*dynamismes psychiques*» que voici :

##### **1. La curiosité**

Désir de connaître la nature et le fonctionnement du corps, jusqu'à ses domaines les plus intimes; expériences faites sur lui; comparaisons effectuées sur l'autre, identique ou complémentaire; désir de savoir ce que c'est que cette fameuse sexualité dont parlent tant les grands : appropriation du concept, en partant de gros mots et des blagues obscènes, d'abord pas très bien compris jusqu'aux exercices pratiques.

Les réponses que le terrain apporte à cette curiosité contribuent à un savoir, à des acquisitions stables : connaissance de la réalité, externe et de soi, et capa-

cité de la manier; certitude de plus en plus définitive quant à la permanence de l'objet; installation («*sentiment*») d'une identité de plus en plus précise, qui va bien plus loin que l'identification et l'appropriation du corps : identité de l'être, identité sexuée, ... (Gavshon, 1990).

##### **2. Le désir et le processus d'identification aux grands et aux adultes**

À l'inverse des 150 années précédentes, les enfants sont des témoins usuels de la vie sexuelle de ceux-ci : pas essentiellement des ébats de papa et de maman (ou, pour faire moderne, d'un de ceux-ci avec son partenaire homo ou hétéro du moment), qu'il faut toujours surprendre par le trou de la serrure, mais, de façon plus ouverte, de l'espèce adulte, qu'on voit forniquer à heures fixes à la télévision, ou dont les médias apprennent qu'ils ont un rôle d'usage du cigare.

Si le Père fait l'amour sur la place publique, ses fils, pour grandir, vont jouer à l'avance les rôles qu'ils devront tenir un jour, puis comme dans toute identification, vont avoir envie de le faire pour de vrai.

\* *Pédopsychiatre, docteur en psychologie, responsable de l'Unité de pédopsychiatrie, coordonnateur de l'équipe "SOS Enfants - Familles".*

## S'intéresser au sexe, c'est être grand, se le prouver à soi, et le montrer aux autres

### 3. Le défi face aux règles

Même si les interdits sont moins cruels, le langage des adultes continue largement à situer la pratique de la sexualité comme leur domaine réservé : «*Tu peux - si pas : tu dois ! - savoir... la sexualité, c'est chouette... mais tu es trop petit pour la pratiquer (et si je t'y prends, je crie sur toi : ainsi fut puni Prométhée pour avoir voulu voler le feu des dieux; un vautour le castre pour l'éternité)*». Eh bien, face à ce qui reste un interdit, beaucoup d'enfants ont envie de transgresser à l'occasion, précisément parce que c'est interdit.

### 4. L'affirmation d'une puissance ressentie en soi

S'intéresser au sexe, c'est être grand, se le prouver à soi, et le montrer aux autres. Dans le cadre de cette affirmation de puissance, se situent les enfants dominants qui prennent l'initiative d'entraîner les autres à l'aventure, ici, sexuelle, tout en finissant par respecter leur éventuel refus. Ce ne sont donc pas des enfants abuseurs, même si, au moment de la découverte des faits, les autres ont tendance à les lâcher et à prétendre qu'ils ont été entraînés contre leur gré.

C'est aussi dans le contexte de l'identification aux adultes, de l'affirmation d'une puissance-compétence, ainsi que d'une camaraderie d'aînés vers des cadets (dont nous parlerons plus loin) qu'on trouve les enfants initiateurs, qui mettent au parfum du sexe des ignorants ou des naïfs, de leur âge ou un peu plus jeunes (un ou deux ans de différence d'âge).

### 5. Un enfant sain n'est pas exempt d'angoisses, ni même de légers sentiments de culpabilité irrationnelle

Ces sentiments pénibles font partie de toute vie. Mais, paradoxalement, leur existence n'inhibe pas systématiquement la réalisation des désirs et des comportements dont, pourtant, la mise en œuvre les accroîtra encore. On est dans un véritable cercle vicieux : pour être quitte de son angoisse, l'enfant va poser un acte, pour savoir, pour vérifier, pour vaincre l'ennemi... mais cet acte ne soulage rien à long terme : au contraire, il amplifie la crainte de l'agression en retour.

Autant pour la culpabilité : pour en savoir plus sur les intentions punitives prêtées à l'adulte et sur le pouvoir de discernement de celui-ci, l'enfant va poser le comportement interdit, en laissant des traces qui mènent à lui. La punition précise qui suivra est censée être préférable à un vécu diffus de culpabilité... mais l'acte réveille de nouvelles culpabilités.

Parmi les angoisses «normales» à l'âge de l'école primaire, citons :

- surtout chez les plus jeunes, des angoisses liées au simple jeu de l'imagination qui pallie énormément les lacunes momentanées de l'intelligence et d'un bagage informatif correct (Hayez, 1999) : pas encore de certitude tranquille quant à la pertinence de l'objet, et partant, quant à l'inéductibilité et à la stabilité des différences sexuelles, etc., il existe donc des vérifications anxieuses - scientifiques de ce qu'il en est.
- surtout chez les plus âgés, existence structurante d'une phase de névrose infantile («*pas trop serrée*») : ici, avant que l'enfant ne trouve ses solutions mentales rapidement et spontanément - via les identifications, les sublimations et la simple mise en veilleuse spontanée de son Sur-Moi le plus archaïque, certains de ses désirs lui apparaissent momentanément conflictuels : désirs oedipiens, désirs masturbatoires (c'est-à-dire désirs de pratiquer déjà une sexualité, comme les grands). Leur simple existence et leurs velléités de réalisation déclenchent un rien d'angoisse et de culpabilité. Mais ces vécus pénibles n'arrêtent pas l'enfant. La poussée du désir est toujours là, d'une part. De l'autre, pour en avoir le cœur net, pour savoir si le sexe peut être puni pour avoir fonctionné, il est poussé à aller voir s'il fonctionne toujours bien, voire si, chez son petit ami ou sa petite amie, il existe des différences d'intégrité par rapport à lui.

Et même quand il n'existait pas d'angoisses préalables, les enfants, après avoir ouvert une porte à la sexualité en eux, devinent bien qu'ils ouvrent une porte au «*non-logique*», non rationnel,

souvent non parlé; ils ouvrent une porte à la violence de l'instinct, et ça fait spontanément peur, tout comme ils imaginent toujours quelque peu que la scène primitive des parents est un acte sadique.

### 6. La camaraderie ou l'amitié, et les partages qu'elle inclut, «pour faire plaisir» au copain ou à la copine qu'on aime bien.

On lui montre donc, le cœur un peu battant, l'image pornographique acquise de dure lutte, voir une partie intime du corps propre, comme un secret précieux, qu'on portera ensuite ensemble... on procède avec lui aux premières explorations et activités vraiment sexuelles, à la découverte des mystères et plaisirs qui y sont liés, etc.

### 7. Et, en effet, le plaisir de la manipulation sexuelle, le plaisir de (se) toucher ou d'être touché, constitue également un déterminant partiel de l'activité sexuelle infantile.

Et ceci, même s'il n'a encore que peu à voir avec l'intensité des plaisirs et orgasmes éprouvés autour de et après la puberté. S'ajoutent à ce plaisir strictement physique et local, d'autres plaisirs plus spirituels liés aux déterminants déjà invoqués : plaisir de savoir, d'expérimenter, de grandir, de défier, etc.

La recherche du plaisir n'est cependant ici qu'un but parmi d'autres; il n'existe pas, comme dans la perversion, un culte raffiné et quasi-exclusif de l'érotisme.

### 8. A côté de ces dynamismes psychiques principaux, et sans prétendre d'ailleurs en avoir dressé une liste exhaustive, il faut encore évoquer des facteurs d'un autre ordre, comme :

- Le corps : son équipement n'est pas le même d'un enfant à l'autre : certains ont des besoins, une excitabilité et une sensibilité sexuelles plus fortes que d'autres.
- La vitesse du développement général et pulsionnel, variable elle aussi. Elle est déterminée en partie, et en partie seulement, par les attitudes de l'environnement.

Certains enfants quittent plus vite et plus radicalement que d'autres leurs investissements oraux, sphinctériens, génitaux solitaires, ... d'autres s'y at-

# Seule une minorité des activités sexuelles commises par des mineurs mérite clairement le nom d'abus

tardent ou ne les abandonnent que partiellement.

## B. - Caractéristiques des activités qui en résultent

La mise en œuvre de ces dynamismes aboutit à des activités sexuelles qui ont les caractéristiques que voici :

- Primauté des activités génitales. Parmi celles-ci, primauté des activités de toucher (masturbations; jeux sexuels, s'accompagnant souvent d'un bref scénario mais allant vite au but); une minorité d'enfants plus âgés ou/et plus précoces peut réaliser des activités sexuelles à l'instar des adultes (pénétration, fellation, ...); des fixations pré-génitales peuvent se prolonger momentanément ou se remanifester occasionnellement; des moments minoritaires d'exhibitionnisme ou de voyeurisme peuvent également exister. Ce dernier est très sollicité par les stimuli modernes (cassettes ou films porno, Internet, etc.).
- Ambiance affective autour de l'acte. Largement serein, un zeste d'excitation (satisfaction de la curiosité); un zeste d'angoisse; à l'occasion, investissement de l'érotisme (mais pas avec le culte exclusif des pervers).
- L'enfant assume l'activité comme voulue par lui (et pas compulsive) (au moins dans son for intérieur, car il peut être des plus prudents à l'idée de la punition); il est capable de discrétion; l'activité est plutôt récréative (il n'est pas obsédé par sa reproduction à +/- haute fréquence); il y a diversité et progression dans les nuances de l'acte (il n'est pas fixé à tel scénario étroit : un peu tout l'intéresse, ...).

S'il y a un (des) autre(s) : respect; on se parle, on coopère, on s'amuse ensemble; peu de différence d'âge.

## II. - Peut-on parler de mineurs abuseurs ?

Il est de mode, actuellement, de désigner des adolescents - voire des enfants prépubères - comme «*abuseurs, ... agresseurs sexuels, ... délinquants sexuels*». Cette position nous semble

injustifiable et dangereuse, que l'on se réfère au statut des activités sexuelles entre mineurs ou aux structures de personnalité impliquées.

**A.** La majorité des activités sexuelles entre enfants prépubères sont des jeux sexuels, librement et bilatéralement consentis. Un consentement bilatéral, immédiat ou d'occurrence très proche, n'exclut pas que, dans la négociation de l'activité, il existe un preneur d'initiative, personnage souvent dominant dans la vie relationnelle quotidienne, et un autre, le plus souvent dominé, qui se laisse convaincre et qui finit par adhérer au projet et à y prendre plaisir.

Corollairement, beaucoup d'activités sexuelles entre adolescents, homo ou hétérosexuelles, ont elles aussi le statut, soit d'explorations ou/et de recherches de plaisir ou/et défis à l'ordre adulte, bilatéralement consentis, soit celui d'être intégrées dans une relation amoureuse, par définition réciproque. Mais si les faits sont découverts, certains de ces adolescents, surtout les filles ou/et les plus jeunes, oublient leur part de consentement face à la rage de l'ordre adulte; ils prétendent alors avoir été contraints...

Ce qui est plus délicat à apprécier, c'est le statut des activités sexuelles entre adolescents et enfants prépubères. Lorsque la différence d'âge reste assez faible (4-5 ans maximum), nous plaçons pour que des consentements bilatéraux puissent toujours être possibles : la «*psychologie*» du plus âgé n'est pas toujours très éloignée de celle du plus jeune ! Leur langage, leur culture, leur image du monde et de la sexualité, tout comme leurs besoins peuvent parfois moins différer que ce que laisse supposer leur âge biologique; il peut en aller de même de l'impression de puissance dominante qui émanerait de l'un ou de l'autre...

Par contre, lorsque la différence d'âge est plus grande - et en fixant approximativement la frontière à 5 ans -, l'adolescent apparaît immanquablement aux yeux du plus jeune comme une force impressionnante à laquelle il est difficile de résister. Ce grand adolescent dispose, sans qu'il s'en aperçoive toujours clairement, d'une capacité de manie-

ment du langage et des gestes de séduction telle que l'enfant plus jeune s'en trouve facilement piégé. On glisse facilement, dans le chef du grand qui ne voulait qu'être gentil, dans le domaine de l'abus.

**B.1.** Seule une minorité des activités sexuelles commises par des mineurs mérite clairement le nom d'abus. Ici, le mineur incriminé cherche principalement son plaisir et/ou son pouvoir, sans considération importante pour la personne de l'autre qu'il ignore, menace ou désinforme par la séduction.

Cette séduction a souvent une intention claire de tromperie, visant à profiter du corps de l'autre; nous venons de discuter cependant d'un cas d'espèce plus délicat : celui où existe une grande différence d'âge et où, parfois, l'aîné pense de bonne foi avoir demandé et obtenu l'adhésion du beaucoup plus jeune... alors qu'en réalité, le petit n'oserait pas dire non ou se laisse suggestionner : ce sont aussi des abus, mais on peut admettre que, parfois, au début, l'aîné ne le savait pas.

Le paradigme de ces activités abusives, c'est bien sur le viol, quel que soit l'âge de la personne violée. Mais il y a aussi l'exhibition, l'attentat à la pudeur, l'obligation de regarder de la pornographie ensemble... dans bien des cas, il reste malaisé de tracer les frontières, par exemple entre la pénétration obtenue sous la menace, voire avec violence physique..., celle arrachée à l'usure, la victime finissant par renoncer à s'opposer..., et la relation sexuelle consentie passivement, sans vrai désir.

**B.2.** Toutefois, même si des mineurs peuvent commettre des abus sexuels, redisons notre opposition à ce qu'on les stigmatise comme «*abuseurs* (ou agresseurs, ou délinquants) sexuels».

**1.** Dans le cours de leur vie, ces mineurs font toutes sortes de choses : excellentes, bonnes, médiocres ou mauvaises; disqualifier leur personnalité toute entière en les réduisant à son seul aspect délictueux/sexuel est, socialement, une réaction primaire et désespérante.

## Beaucoup d'abus commis par des mineurs d'âge resteront des faits occasionnels, voire isolés

2. Parler de «mineurs abuseurs» fait penser à une structure de personnalité chronifiée. Or, rien n'est moins vrai : beaucoup d'abus - même les viols les plus horribles - commis par des mineurs d'âge resteront des faits occasionnels, voire isolés, liés à une mauvaise structuration, et en résonance profonde avec des facteurs d'environnement eux-mêmes toujours susceptibles de changer : certaines interdictions (aller «frimer» avec la même bande au sein de laquelle le temps se passe à lancer et à relancer des défis...), certains comportements chez les adultes (père qui se respecte mieux et se fait donc mieux respecter...) peuvent contribuer à détourner le mineur de projets où un autre, plus faible, apparaît comme un trophée à conquérir sexuellement ou un punching-ball sur qui se dévouer.

3. Pire encore, recourir au vocable «abus, .. agression sexuelle» implique une connotation de gravité assez souvent disproportionnée aux faits et à leur pronostic : les trois gamins de 6-7 ans qui déculottent sous le menace un (ou une) plus petit(e) dans les toilettes de l'école font quelque chose de mal, qui doit être réprimandé sèchement en même temps que la sexualité de ces enfants doit être éduquée. De là à les désigner comme «abuseurs» et à vouloir les mettre dans des programmes à la nord-américaine... Occupons-nous plutôt de renforcer le droit et la capacité des petits à dire «non» face à tous les abus des adultes (de pouvoir, surtout)... plutôt qu'à épingler quelques boucs émissaires tout désignés.

C. Puisque nous sommes à réfléchir aux vocabulaires d'usage, discutons le concept «d'inceste dans la fratrie» ou «inceste fraternel».

1. Etymologiquement, le terme «inceste» («qui n'est pas chaste») pourrait être employé même lorsque deux petits d'une même fratrie «jouent au docteur» dans leur bain : on voit tout le ridicule d'un tel emploi ! Tenons-nous en donc aux termes généraux «jeux sexuels», «initiation sexuelle (à

la masturbation, par exemple, impliquant un aîné et un cadet)», bien plus appropriés à la majorité de ces activités sexuelles ludiques.

2. Nous hésitons même à recourir au vocable «inceste» lorsqu'il s'agit d'une pure et stricte partie de plaisir sexuel où le statut «frère et sœur» semble sans importance : en fait, l'initiateur a pris le corps qui était le plus immédiatement à sa disposition. Ces «parties de plaisir» peuvent être abusives ou non (cf. discussion supra).

3. Nous réservons strictement l'appellation «inceste (consommé)» quand existent et des activités sexuelles et une relation amoureuse voulues bilatéralement ou unilatéralement; on pourrait parler de climat incestueux aussi longtemps que les activités sexuelles sont absentes.

Cet inceste fraternel, au sens strict de notre appellation (amour + sexualité) est rare (au moins sous sa forme consommée) et assez souvent non-abusif (entre les deux personnes concernées) même si elles transgressent, en connaissance de cause ou non, un ta-

bou fondamental des sociétés humaines : à notre sens, c'est d'ailleurs seulement dans ce contexte, où existe d'abord et avant tout un amour qui s'est laissé aller, que ce tabou est transgressé dans son esprit, bien au-delà de la lettre.

Cet inceste, stricto sensu, peut néanmoins être abusif :

- il l'est certainement lorsque le vécu amoureux n'émane que d'un partenaire et que, pour arriver à ses fins, celui-ci menace ou désinforme l'autre par séduction;

- c'est plus difficile à apprécier lorsqu'il y a apparent consentement bilatéral, mais grande différence d'âge (cf. les discussions que nous avons eues précédemment à ce propos);

- plus difficile encore si l'un des partenaires est un adulte (souvent jeune) et l'autre un adolescent, avec une différence d'âge inférieure à 8-10 ans : il n'est pas certain en effet que, dans une fratrie, le fait de devenir adulte donne ipso facto un mandat et un devoir d'éducation vis-à-vis des frères ou/et sœurs encore adolescents.

## Chapitre II. - La lutte contre l'abus sexuel : prévention et prise en charge

Les pages précédentes nous ont rappelé que la sexualité constitue une réalité positive pour la grande majorité d'entre nous et la grande majorité de nos pratiques, à tous les âges de la vie. Elles nous ont rappelé aussi qu'il pouvait être injustifié et dangereux de brader le terme «abus».

Néanmoins, celui-ci est susceptible de se développer, surtout dans certaines conditions sociales défavorables. Il nous faut donc faire tout ce que nous pouvons pour en empêcher l'installation et pour prendre en charge efficacement ceux qui en auraient quand même été les partenaires.

Pour réfléchir à ces questions, j'esquisserai ce que nous avons mis en place dans nos pays francophones, et mon évaluation et mes souhaits à ce propos.

### I. - La prévention

#### A. En prévention primaire

Nous savons que les adultes ont d'autant moins besoin de rechercher des compensations abusives qu'ils se sentent plus heureux, plus épanouis dans leur couple, moins frustrés par la vie, etc. C'est donc tout le fonctionnement social qu'il faudrait améliorer, et certains d'entre nous s'y attellent via des engagements généraux, associatifs, politiques...

Nous pensons aussi que si les enfants sont plus forts intérieurement, ils peuvent mieux dire «non» aux sollicitations malhonnêtes qui leur sont faites. Nous avons donc multiplié les campagnes pour les informer de leurs droits et pour les encourager à dire «non» à qui veut

# Pression faite au signalement judiciaire ou séduction à utiliser des équipes spécialisées...

abuser de leur corps. Ce n'est pas pour autant que nous avons veillé à accroître leur force intérieure : celle-ci ne s'amplifierait vraiment qu'à travers le respect qu'ils ressentent diffusément que nous avons pour leur personne. Or, celui-ci reste bien irrégulier; ils demeurent bien trop souvent la « chose » de nos projets. Par exemple, nous les poussons à dire « non » au supposé pédophile qui les importune, mais nous n'acceptons guère qu'ils disent « non » à nos abus de pouvoir quotidiens, sur lesquels nous préférons nous aveugler.

## B. En prévention secondaire

Nous avons sensibilisé le public et les intervenants de première ligne (enseignants, psychologues scolaires, généralistes, ...) au concept et à l'existence de la maltraitance physique et sexuelle et à la reconnaissance de ses signes. Toutefois, nous ne les avons formés que très imparfaitement à la gestion de ce qu'ils repèrent. Notre seul « message » à ce propos, imprégné d'une pression culpabilisante, est celui du signalement rapide, qui ressemble à de la mauvaise magie. Nous y reviendrons.

## C. En prévention tertiaire

Il ne se fait pratiquement rien. En particulier, nous nous abstenons de dialoguer avec les auteurs directs des abus. Nous faisons comme s'ils étaient toujours des monstres irrécupérables. Or, ils sont régulièrement ambivalents, « divisés de l'intérieur » à propos de ce qu'ils font, comme les alcooliques victimes de leur assuétude et pas très fiers d'eux-mêmes. Davantage de solidarité sociale de proximité les aiderait à redonner le meilleur d'eux-mêmes. Il en irait de même s'il existait des campagnes de médias, ou la mise en place de lieux d'écoute (anonymes) où on leur donne l'occasion de parler et où on leur parle comme à des êtres humains.

## II. - La prise en charge

### A. Philosophie générale

1. Nous avons misé sur l'institutionnel lourd et hautement spécialisé (du moins en théorie...). Avec quelques nuances selon les pays, ceci signifie la mise en œuvre, en proportions va-

riables et avec des degrés de collaboration variables, des autorités judiciaires et d'équipes psychomédico-sociales plus ou moins spécifiques.

Nous nous aveuglons cependant totalement sur les quantités nécessaires : pour prendre en charge effectivement tous les cas par les méthodes et les moyens offerts dans l'institutionnel lourd, il faudrait construire des villes-hôpitaux, plus ou moins couplées à des villes-prisons.

Nous avons donc créé la situation paradoxale que voici : pression faite au signalement judiciaire ou séduction à utiliser des équipes spécialisées... et impossibilité pour ces spécialistes de faire face à l'afflux des demandes.

C'est une des raisons non avouées pour lesquelles de nombreux cas très plausibles sont classés sans suite par les parquets ou pris en charge dans des délais incroyablement longs.

2. Les institutions à l'œuvre ne se soucient pas toujours suffisamment de coopérer, et de mettre au point un programme d'ensemble qui poursuit sans les hiérarchiser les objectifs indissociables et essentiels que sont : la protection de l'enfant (... et de la dignité de chacun), une meilleure garantie quant aux respects des lois humaines et des lois de la cité, couplée à une désapprobation des transgressions qui ont existé (allant éventuellement jusqu'à la peine ou/et à la réparation), une amélioration du fonctionnement de chacun, et, quand elle est impliquée, de la famille... garant le plus fondamental de la non-récidive.

Nous devons veiller à ce que des progrès substantiels soient faits pour que ces synergies existent; nous ne pouvons plus accepter d'annoncer que les institutions « ont des logiques différentes », qu'elles poursuivent chacune aveuglément, soucieuses d'abord de maintenir leur pouvoir propre et indépendant... et que c'est très bien ainsi : une société doit rester au service de l'humain, globalement, et pas au service du pouvoir des institutions qu'elles a concoctées.

Ceci implique, entre magistrats et intervenants psychosociaux, un dialogue humble, au service de ces tiers que sont les enfants victimes, leurs familles et même les adultes auteurs, en grande difficulté eux aussi. Des réalités comme : la sanction, la Loi, l'aide, la thérapie, les mesures de protection, doivent être au service de l'humain, et pas des « En-Soi » assésés d'en haut, de façon clivée.

### B. Quelques composantes des étapes de la prise en charge

1. Nous confondons trop « intensité de l'aide » à personne supposée en danger, avec « précipitation de l'intervention ».

Ceci tient, entre autres, au fait que nous n'avons pas formé suffisamment les intervenants de première ligne à une gestion, sur place, de ce qu'ils repèrent, et que les autorités administratives et judiciaires leur font de formidables pressions au signalement.

Il y aurait cependant une façon plus mûre de prendre ses responsabilités : elle consiste à apprivoiser sur place l'enfant « suspect » et à lui montrer qu'il a le droit de parler de ce qui lui arrive probablement, et qu'il en sera soulagé. En même temps, on peut s'efforcer de collecter discrètement davantage d'informations sur l'environnement supposé maltraitant. Après quoi, et pour peu que leur conviction aille en s'agrandissant, les intervenants de première ligne peuvent décider de façon plus lucide :

- soit de faire un passage bien documenté vers une instance plus spécialisée, gage de meilleure fécondité de l'investissement par celle-ci;

- soit de continuer à gérer la situation sur place : nous y reviendrons.

2. Une fois que l'enfant révèle des faits d'abus, beaucoup d'intervenants, judiciaires ou psychomédico-sociaux, ont amélioré les techniques et l'ambiance générale des entretiens dits « de révélation » menés avec lui. Ils se réfèrent également à des grilles d'analyse standardisées (type SVA) qui permettent des évaluations plus

## Des progrès sont faits dans la mise au point des thérapeutiques

finances de la fiabilité du discours de l'enfant.

Tout ceci constitue un réel progrès. Encore faut-il que les professionnels concernés restent persuadés, de façon stable, que, à certaines conditions, la parole de l'enfant constitue un élément de preuve très fort, et, dans de nombreux cas, le seul accessible. Encore faut-il que cette parole de l'enfant ne soit pas, tour à tour et aléatoirement, soit prise en considération, soit méprisée. A ce propos, des progrès doivent encore être réalisés, dans les domaines de :

- la formation de tous pour éviter soit des séductions soit des rejets de principe : c'est la scientificité qui doit être à l'œuvre, et non les émotions;

- le travail sur les résistances émotionnelles, qui vont et viennent, autour de l'acceptation que des adultes s'en prennent sexuellement à des enfants : le combat intérieur qu'a connu et qu'a perdu Freud, à propos de l'enfant soit réellement traumatisé, soit fabulateur, reste d'une cruelle actualité (Bonnet, 1999 - relire la première partie, très bien documentée).

### 3. Des progrès sont faits également dans la mise au point des thérapeutiques, mais beaucoup de chemin reste encore à parcourir :

A propos de l'enfant d'abord. On devrait certainement s'enquérir à chaque fois de son éventuel traumatisme psychique, et être en mesure de lui fournir la thérapie dont il pourrait bénéficier. Mais on doit garder à l'esprit qu'il n'est pas toujours aussi traumatisé qu'une littérature standardisée voudrait le faire croire, ou/et qu'il garde la liberté de répondre oui ou non aux propositions thérapeutiques qui lui sont faites, ou/et qu'une thérapie n'a de sens que si, dans la réalité, il est mieux protégé, voire n'est pas le seul à être pénalisé de l'abus...

A propos des auteurs. De-ci de-là, des tentatives sont faites pour leur proposer des thérapies individuelles, le plus souvent d'inspiration psychanalytique. Celles-ci peuvent être utiles, bien évidemment, mais il faudrait se soucier aussi de :

- leur intégration à d'autres modules, tout aussi partiellement féconds : cognitivo-béhavioristes ou/et systémiques, par exemple;

- la systématisation de l'offre, y inclus en prison;

- en cas de refus des thérapies, verbalisé ou agi, on peut imposer à ces adultes des entretiens demandés par les professionnels et qui peuvent s'avérer à la longue d'une grande fécondité s'ils sont menés d'une manière respectueuse;

- la part du secret professionnel et de la publicité (dans ce petit groupe de professionnels) faites à ce qui se dit dans les entretiens, voire dans les thérapies.

### 4. Nous avons beaucoup de mal à accepter que, dans une minorité des cas au moins, une «non-intervention active» est très probablement le moindre mal, la moins mauvaise façon de porter assistance à personne en danger.

Essentiellement, la non-intervention active consiste à manifester discrètement de la solidarité à l'enfant ou l'adolescent abusé, à l'écouter, à chercher avec lui si l'on trouve des moyens réalistes de meilleure protection de sa personne, mais à ne pas se précipiter à en échafauder des artificiels de l'extérieur, tout juste bons à se briser sur la résistance de l'entourage de l'enfant et à accroître la maltraitance. Choquant, à première vue ? Et pourtant...

### 5. Le grand chantier à mettre en œuvre, c'est celui d'une meilleure utilisation de l'énergie et des compétences potentiellement disponibles en toute première ligne informelle (voisins et amis de la famille incriminée), ou en première ligne professionnelle (enseignants, généralistes, etc.). Certes, l'organisation de cette mise en œuvre ne sera pas facile; elle demandera beaucoup de créativité et de vigilance, pour éviter des dérives types «vengeance directe, sauce extrême-droite». Il s'agit de stimuler une solidarité de proximité, et non une paranoïa.

En 1997, dans le livre collectif «Criminologie et psychiatrie», j'écrivais à ce sujet (pp. 748 et 749) : «... Avant que cette tâche ne soit menée à bien, ne pourrions-nous pas encourager que l'on gère d'abord beaucoup de situations d'abus sur place, dans le tissu social même d'où elles ont jailli ?».

Les agents de cette gestion seraient la population elle-même, mieux sensibilisée à cette nouvelle mission, et des structures légères d'appui et de stimulation, mais qui ne seraient pas chargées pour autant à elles toutes seules de la majeure partie de la prise en charge directe. Ces «structures» pourraient être de petites institutions psychosociales proches du terrain... ou même, des professionnels de première ligne mieux formés, seuls ou en association pour les circonstances (médecins traitants, pédiatres, psychologues scolaires, travailleurs sociaux, etc.).

La «gestion locale» de l'abus aurait pour objectif : se solidariser avec l'enfant abusé et constituer avec lui une force qui dit «non»; dissuader l'abuseur de récidiver; se solidariser avec la famille où l'abus a eu lieu et l'aider à mieux fonctionner, en ce compris une invitation faite à l'abuseur à donner davantage du meilleur de lui-même. La réalisation de ces objectifs entraîne que la gestion de l'abus sexuel sorte «un peu» du strict cercle familial, mais il s'agit d'une sortie discrète, donc plus acceptable, sans la publicité très officielle qu'exigent de facto les grandes institutions.

Concrètement :

- nous pourrions continuer les campagnes de sensibilisation qui invitent les victimes d'abus à parler de ce qui leur arrive, mais sans leur faire croire que, après avoir parlé, l'aide viendra d'abord et principalement des grandes institutions judiciaires ou psychosociales auxquelles elles pourraient s'adresser;

- nous pourrions plutôt les encourager à constituer, sur place, un petit groupe de solidarité : confidents de leurs mal-

## Quant aux autorités répressives, je limiterais leur intervention aux cas les plus inacceptables

heurs, qui les croient et sont déterminés à agir avec eux pour mieux les protéger. Il me semble que la taille optimum de ce groupe serait de 4 à 5 personnes.

- ce groupe doit s'expliquer sans tarder avec l'abuseur : c'est-à-dire lui clamer sa conviction et le fondement de celle-ci avec une persistance tranquille; obtenir de lui une reconnaissance des faits; demander qu'ils cessent; examiner avec l'abuseur et ses proches comment la protection de l'enfant sera mieux assurée à l'avenir.

Au fil de ce dialogue, le «*groupe de solidarité*» doit arriver à montrer à l'abuseur qu'il le considère comme un être humain, c'est-à-dire comme un être porteur d'une part de souffrance morale, d'une part de rapport libre au Mal (destruction d'autrui) mais aussi d'une part de richesses qui pourraient être mieux exploitées : il n'est pas tout à fait juste de cibler 5 ou 10 % de nos concitoyens comme les parfaits monstres-épaves de cette fin de vingtième siècle, là où tous les autres seraient les «*bons*» !

- S'il y a accord sur la non-récidive et la protection de l'enfant, le «*groupe de solidarité*» doit rester longtemps présent et opérant, dans une fonction de vigilance continue et de manifestation de solidarité à la famille concernée.

Comme on le voit, je propose que ce soient des «*stratégies de proximité et de concitoyenneté*» qui prennent d'abord et souvent en charge des fonctions de confrontation et de protection qui, jusqu'à présent, étaient officiellement dévolues à d'autres institutions. Celles-ci doivent rester en place, mais avec des missions spécialisées ou subsidiaires.

Missions spécialisées ? Le dialogue entre l'abuseur et sa famille, d'une part, et le «*groupe de solidarité*», de l'autre, pourrait provoquer que les premiers, en tout ou en partie, demandent des soins psychologiques ou/et une aide sociale qu'ils ressentent comme nécessaire : celle-ci devrait demeurer accessible.

Missions subsidiaires ? Même si l'on gagne un certain terrain par rapport aux

pratiques existantes, il restera des cas assez nombreux où le groupe de solidarité ne pourra pas se constituer, estimera que les risques d'une intervention non spécialisée sont trop élevés, ou échouera dans sa mission. Alors, l'enfant abusé ou/et le groupe devront toujours pouvoir faire appel à des institutions plus spécialisées, soit purement psychosociales, soit judiciaires du type tribunal pour mineurs (à cause du cadre contraignant qu'il est à même d'imposer si l'enfant est en danger).

Quant aux autorités répressives, je limiterais leur intervention aux cas les plus inacceptables, jugés tels d'emblée ou après échec du groupe de solidarité. Reste à dresser une liste approximative

de ces inacceptabilités : j'y mettrais d'ores et déjà les récidives avérées, l'entretien de réseaux de prostitution et de pornographie, les abuseurs-collectionneurs d'enfants, ceux qui blessent les corps, etc. - la discussion est ouverte !

Si on restreint de la sorte leur champ d'intervention, reste à espérer que ces autorités répressives interviennent énergiquement : qu'elles fassent ce qu'il faut pour améliorer leur compétence, et qu'elles n'acceptent plus que les églises, loges et autres copinages politiques cherchent à étouffer des poursuites qui seraient alors mille fois méritées, tant par les puissants de ce monde que par les humbles... ■

### Bibliographie

- **Alberhne T.** (sous la direction de), Criminologie et psychiatrie, Ellipses, 1997.
- **Bonnet C.**, L'enfant cassé, Albin Michel, 1999.
- **Finkelhor D. H., Hotaling G J.**, Sexual abuse in the national incidence study of child abuse and neglect, Child abuse and neglect, 1984, 8, 23-3.
- **Furniss T.**, The multiprofessional handbook child sexual abuse, London et New-York, Routledge, 1993.
- **Gavschon A.**, The analysis of a latency boy. The developmental impact of separation, divorce and remarriage, Psychanal. Study Child, 1990, 45, 217-223.
- **Hayez J.-Y., de Becher E.**, L'enfant victime d'abus sexuel et sa famille : évaluation et traitement, Coll. Monographies de la psychiatrie de l'enfant, Paris, PUF, 1997.
- **Hayez J.-Y.**, Peurs, anxiété et angoisses de l'enfant : modélisation et traitement, Annales médico-psychologiques, 1999 (sous presse).
- **Lamb M., Co Axley M.**, «Normal» childhood play and games, differentiating play from abuse, Child abuse neglect, 1993, 17, 4, 515-526.